



Voyage scolaire raté

Par Larenou

Bonjour

Dimanche notre fille de 16 ans devait partir à Londres en voyage scolaire.

Elle a passé la douane française sans problème mais ensuite la compagnie aérienne a refusé de la laisser prendre l'avion.

Nous l'avions confiée à l'aéroport aux 2 professeurs accompagnants et étions presque rentrés chez nous lorsque le téléphone a sonné. Le professeur nous demandant de venir récupérer notre enfant.

Nous sommes donc repartis pour 45 minutes de route...

Et avons récupéré notre fille anéantie auprès de la police des frontières, les professeurs étant partis avec la dizaine d'élèves restants.

Le lycée ne voulait pas nous rembourser mais après avoir fait des recherches, j'ai trouvé un formulaire sur GOV.UK que l'établissement était censé compléter car notre fille était la seule à ne pas disposer de passeport, le professeur nous ayant informé en décembre qu'il n'était plus obligatoire dans le cadre des voyages scolaires, et il l'a répété aux élèves en début d'année également.

Ce formulaire était donc à compléter et à adresser à la Prefecture pour validation 15j avant le début du séjour.

Hier le proviseur a déclaré qu'il s'agissait d'une erreur de l'établissement et par conséquent nous n'aurions pas à régler ce séjour.

Néanmoins il a ajouté que le professeur s'était rendu compte tardivement qu'il fallait compléter ce document car le délai des 15j était dépassé.

Aussi je m'interroge sur sa responsabilité. Je trouve malhonnête le fait qu'il ne nous ait pas averti, on aurait alors peut-être pu obtenir un passeport en urgence, mais si cela n'avait pas été possible notre enfant n'aurait pas eu à subir cette humiliation et cette frustration d'être la seule à rester à l'aéroport. Car depuis elle ne s'en remet pas.

Enfin, je me demande si le professeur n'était pas tenu de rester avec notre fille mineure le temps qu'on vienne la récupérer?

il aurait repris un vol ensuite.

Je voudrais connaître les responsabilités des enseignants et de l'établissement dans ce dossier.

Enfin, la régisseuse qui m'a assuré du remboursement m'a dit que c'était bien que ça se règle à l'amiable et que j'étais gentille, car dans un cas pareil, elle serait allée plus loin.

Ce que je souhaite c'est simplement avoir à disposition des arguments au cas où.

Avec mes remerciements anticipés pour votre aide.

Bonne journée

Par CToad

Bonjour

pardonnez moi mais je ne comprends pas. Vous dites que le professeur n'était pas au courant du formulaire et que c'était malhonnête de sa part de ne pas vous avoir prévenue. Prévenu de quelque chose qu'il ignorait ? je ne comprends pas.

De pratique constante c'est au voyageur de s'assurer qu'il est en état de voyager. Donc faire porter la responsabilité au lycée, même s'il semble l'accepter, me paraît excessif. C'était à vous, parents, de vous assurer que tout était en place. Le lycée vous rembourse, pour moi cela remet les choses à zéro. Que voulez vous obtenir de plus ?

Votre fille était avec la police, le temps que vous veniez la chercher. Le professeur a choisi de respecter la règle du nombre d'accompagnants minimum par groupe de mineurs en laissant votre fille avec les forces de l'ordre. Il sera difficile de l'attaquer là dessus, à mon sens, même si mon avis n'est pas juridique.

Cordialement

CToad

Par Larenou

Bonjour

J'ai dit que le proviseur avait dit que le professeur s'était rendu compte tardivement qu'il fallait compléter ce document car le délai des 15j était dépassé.

Donc il savait

D'où sa responsabilité

Nous avons assisté à la réunion parents professeurs puis à la réunion pour le séjour il y a plus d'un mois. J'ai posé plein de questions. Nous avons fourni tous les documents réclamés

Le document manquant était du ressort de l'établissement, je ne pouvais pas le savoir donc oui l'établissement reconnaît son tort pour le formulaire et encore heureux !

Néanmoins le préjudice moral est là. Notre fille a travaillé depuis septembre 2023 sur ce projet et doit normalement faire des exposés sur le séjour qu'elle n'a pu faire à cause des adultes.

Donc si le professeur était au courant mais s'est aperçu tardivement qu'il fallait faire valider un document à la préfecture, est-ce que c'est normal qu'il se soit tu et qu'il ait fait venir notre fille le jour J sachant qu'elle ne pourrait pas partir ? vous trouvez ça normal et honnête de la part d'un adulte responsable ?

Par Larenou

Nous aurions pu peut-être obtenir un passeport en urgence s'il avait avoué son erreur et nous n'aurions pas une ado au bord du suicide à gérer désormais.

Par CToad

Je viens de comprendre ce que vous vouliez dire, donc oui il aurait dû vous prévenir c'est vrai, pour éviter le refus à l'aéroport. Mais il n'aurait rien pu faire de plus.

Vous êtes en colère et dans l'émotionnel donc moi je vais m'arrêter là. Je vous signale juste que dramatiser ne va pas aider votre fille que vous dites au bord du suicide. Au contraire, il faudrait peut-être rationaliser et dégonfler l'affaire, mais bon, c'est vous qui voyez.

Bon courage pour la suite.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Que cette mésaventure soit une énorme déception pour votre fille est compréhensible.

Par contre qu'elle soit au bord du suicide est plus inquiétant. De toute façon obtenir des dommages et intérêts de la part du prof responsable et/ou de l'établissement n'y changera pas grand chose (et ce serait en plus dans loooongtemps).

Prenez conseil auprès d'un avocat, mais aussi d'une aide psychologique pour aider votre fille à faire face à cette situation.

Par yapasdequoi

Et obtenir un passeport en urgence dans un tel cas est pratiquement exclu, n'ayez pas ce regret.

Par yapasdequoi

Une aide professionnelle au 3114.

[url=https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-mentale/la-prevention-du-suicide/article/que-faire-et-a-qui-s-adresser-face-a-une-crise-suicidaire]https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-mentale/la-prevention-du-suicide/article/que-faire-et-a-qui-s-adresser-face-a-une-crise-suicidaire[/url]

Par Isadore

Bonjour,

En effet si votre fille a envie de se suicider pour si peu, cela montre un profond mal-être. L'urgence est de faire appel à un médecin, pas de chercher une responsabilité. Aussi cruelle que soit sa déception, elle ne devrait pas être dans un tel état.

Nous avons assisté à la réunion parents professeurs puis à la réunion pour le séjour il y a plus d'un mois. J'ai posé plein de questions. Nous avons fourni tous les documents réclamés

Ici la responsabilité est en effet partagée, car oui, il appartient bien au voyageur (ou à ses parents dans le cas d'un enfant mineur) de s'assurer qu'il est en règle pour voyager.

Par défaut il faut un passeport pour entrer au Royaume-Uni, c'est écrit sur les sites officiels :

[url=https://uk.ambafrance.org/Conditions-d-entree-et-de-sejour-29733]https://uk.ambafrance.org/Conditions-d-entree-et-de-sejour-29733[/url]

L'erreur de l'établissement a surtout été de vous dire qu'une carte d'identité suffisait.

Enfin, je me demande si le professeur n'était pas tenu de rester avec notre fille mineure le temps qu'on vienne la récupérer?

Votre fille était sous la responsabilité de la police, elle ne craignait rien.

Je trouve malhonnête le fait qu'il ne nous ait pas averti, on aurait alors peut-être pu obtenir un passeport en urgence. Totalement impossible, un voyage scolaire n'est pas une urgence.

Prenez soin de votre fille, en espérant qu'elle ira vite mieux après avoir vu le médecin.

Par Larenou

Je demandais des arguments

Je n'ai pas l'intention de faire un procès ou quoi que ce soit. Nous allons être remboursés c'est déjà non négligeable. Mais notre ado a été très affectée et elle refuse de retourner en classe. C'est l'année du bac, une très bonne élève et pour elle elle a été punie.

L'humiliation à l'aéroport aurait pu lui être épargnée si le professeur avait communiqué ce qui est indéniable.

Maintenant ce que je souhaite c'est qu'elle n'assiste pas aux cours restants d'ici le bac, 1h par semaine avec ce professeur mais surtout car ce projet de voyage à Londres doit aboutir sur un exposé et des travaux auxquels psychologiquement elle va avoir énormément de mal à supporter.

Les ados sont fragiles. Bref l'école est obligatoire mais le bien-être de ma fille prioritaire et elle ne supportera pas d'être "narguée" sur ce séjour.

Voilà je ne voulais pas exposer déjà que j'ai écrit un roman mais je voulais des arguments à opposer à l'administration pour les 6h de cours restants d'ici le bac français.

Je vous remercie de votre écoute.

Quant à dédramatiser on s'y emploie depuis dimanche, sachez-le.

Par Isadore

Sauf à avoir un certificat médical, et encore, elle ne peut pas sécher les cours.

Pour le coup ce n'est pas une bonne idée de l'exposer à une sanction en lui faisant rater le cours sans permission, avec en plus le risque d'une mauvaise appréciation.

Les ados sont fragiles.

La plupart des adolescents ont heureusement une bonne résilience, je parle par expérience. Un "simple" voyage scolaire manqué ne devrait perturber votre fille au-delà de quelques jours. Il est problématique qu'elle vive comme une humiliation ce qui n'est pas de sa faute.